Informations de base

2017/2052(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Prochain CFP: préparation de la position du Parlement sur le CFP post-2020 **Subject** 8.70 Budget de l'Union 8.70.01 Financement du budget, ressources propres	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	OLBRYCHT Jan (PPE) THOMAS Isabelle (S&D)	25/04/2017 25/04/2017
	Rapporteur(e) fictif/fictive KÖLMEL Bernd (ECR) DEPREZ Gérard (ALDE) OMARJEE Younous (GUE/NGL) NÍ RIADA Liadh (GUE/NGL) SOLÉ Jordi (Verts/ALE) ZANNI Marco (ENF)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	PANZERI Pier Antonio (S&D)	17/05/2017
DEVE Développement	RÜBIG Paul (PPE)	03/07/2017
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CONT Contrôle budgétaire	SARVAMAA Petri (PPE)	18/04/2017
EMPL Emploi et affaires sociales	ULVSKOG Marita (S&D)	07/12/2017

ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	JÄÄTTEENMÄKI Anneli (ALDE)	06/04/2017
ITRE	Industrie, recherche et énergie	MARINESCU Marian-Jean (PPE)	19/05/2017
TRAN	Transports et tourisme	MARINESCU Marian-Jean (PPE)	25/04/2017
REGI	Développement régional	VAUGHAN Derek (S&D)	21/03/2017
AGRI	Agriculture et développement rural	RIBEIRO Sofia (PPE)	05/04/2017
PECH	Pêche	AGUILERA Clara (S&D)	22/03/2017
CULT	Culture et éducation	TRÜPEL Helga (Verts/ALE)	28/03/2017
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	MACOVEI Monica (ECR)	29/06/2017
AFCO	Affaires constitutionnelles	ANNEMANS Gerolf (ENF)	20/03/2017
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	GARCÍA PÉREZ Iratxe (S&D)	04/04/2017

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/05/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2018	Vote en commission		
28/02/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0048/2018	Résumé
13/03/2018	Débat en plénière		
14/03/2018	Décision du Parlement	T8-0075/2018	Résumé
14/03/2018	Résultat du vote au parlement		
14/03/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2017/2052(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/09701

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission	REGI	PE606.230	11/10/2017	
Avis de la commission	AFCO	PE606.254	12/10/2017	
Avis de la commission	CONT	PE606.021	23/11/2017	
Avis de la commission	PECH	PE610.677	23/11/2017	
Avis de la commission	LIBE	PE612.221	30/11/2017	
Avis de la commission	TRAN	PE610.555	01/12/2017	
Avis de la commission	CULT	PE610.693	06/12/2017	
Avis de la commission	FEMM	PE610.884	06/12/2017	
Projet de rapport de la commission		PE615.478	10/01/2018	
Avis de la commission	ITRE	PE609.632	15/01/2018	
Avis de la commission	AFET	PE610.546	25/01/2018	
Avis de la commission	ENVI	PE612.219	26/01/2018	
Avis de la commission	AGRI	PE612.377	26/01/2018	
Avis de la commission	DEVE	PE612.385	31/01/2018	
Amendements déposés en commission		PE616.895	01/02/2018	
Amendements déposés en commission		PE616.896	01/02/2018	
Amendements déposés en commission		PE616.897	01/02/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0048/2018	28/02/2018	Résumé
Avis de la commission	EMPL	PE618.338	28/02/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0075/2018	14/03/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2018)366	30/08/2018	

Prochain CFP: préparation de la position du Parlement sur le CFP post-2020

2017/2052(INI) - 14/03/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 458 voix pour, 177 contre et 62 abstentions, une résolution sur le prochain cadre financier pluriannuel (CFP): Préparer la position du Parlement sur le CFP après 2020.

La présente résolution expose les **grandes lignes de la position du Parlement sur le CFP post-2020** et met en évidence les orientations budgétaires spécifiques pour les différents domaines d'action de l'Union relevant du prochain cadre financier. Les députés attendent de la Commission qu'elle présente sa proposition législative pour le prochain CFP accompagnée d'un nouveau projet d'accord interinstitutionnel qui tienne compte des positions du Parlement.

En parallèle, le Parlement a adopté une résolution distincte qui exprime sa position sur la **réforme du système des ressources propres de l'UE**. Il a souligné que le volet dépenses et le volet recettes du prochain CFP seront traités comme un ensemble unique au cours des négociations à venir et **qu'aucun accord** ne pourra être conclu sur le CFP en l'absence de progrès similaires sur les ressources propres.

Priorités et défis du prochain CFP: selon les députés, le prochain CFP devrait s'inscrire dans une stratégie plus large sur l'avenir de l'Europe, **refléter les priorités politiques de l'Union européenne et relever les défis** tel que le chômage des jeunes, la pauvreté persistante et l'exclusion sociale, le phénomène de la migration et des réfugiés, le changement climatique et les catastrophes naturelles, la dégradation de l'environnement, le terrorisme et l'instabilité.

Le Parlement a réclamé un soutien continu aux politiques en place de l'Union, en particulier aux politiques de longue date inscrites dans les traités, à savoir **la politique agricole commune et la politique de la pêche, ainsi que la politique de cohésion**, rejetant toute tentative de renationalisation de ces politiques.

Soulignant que l'Europe devrait offrir **des perspectives aux jeunes générations ainsi qu'aux entreprises tournées vers l'avenir**, les députés sont déterminés à renforcer sensiblement deux de ses programmes phares, à savoir **le programme-cadre de recherche et Erasmus +** qui, avec leurs moyens actuels, ne peuvent pas satisfaire la très forte demande constituée de candidatures de haute qualité.

Les députés se sont prononcés en faveur d'une augmentation substantielle des ressources destinées à **lutter contre le chômage des jeunes et à soutenir les petites et moyennes entreprises** grâce aux programmes successeurs de l'initiative pour l'emploi des jeunes et du programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME). Ils ont demandé le renforcement du **mécanisme pour l'interconnexion en Europe** (MIE), et ont également appelé l'UE à assumer son rôle dans trois domaines politiques émergents ayant des dimensions internes et externes, à savoir la politique en matière d'asile, de migration et d'intégration, la protection des frontières extérieures et la sécurité intérieure commune et la défense.

À la lumière des nouveaux défis et priorités, et compte tenu du retrait du Royaume-Uni de l'Union, le Parlement a plaidé pour une **augmentation substantielle** du budget de l'Union, estimant que les plafonds de dépenses du CFP devraient s'élever à **1,3 % du RNB de l'UE-27**, nonobstant l'ensemble d'instruments comptabilisés au-delà des plafonds.

Par ailleurs, les députés sont convaincus que, à moins que le Conseil n'accepte d'augmenter de manière significative le niveau de ses contributions nationales au budget de l'UE, l'introduction de **nouvelles ressources propres de l'UE** reste la seule option pour financer adéquatement le prochain CFP.

Alignement de la durée du CFP: le Parlement déclaré que la décision sur la durée du CFP devrait concilier deux exigences contradictoires: d'une part, la nécessité, pour plusieurs domaines d'action de l'Union - en particulier ceux relevant de la gestion partagée, comme l'agriculture et la cohésion - de fonctionner sur la base d'un engagement stable et prévisible d'au moins sept ans et, d'autre part, l'exigence de légitimité et de responsabilité démocratiques liée à la synchronisation de chaque cadre financier avec le cycle politique quinquennal du Parlement européen et de la Commission.

En conséquence, la durée du CFP devrait passer progressivement à **une période de 5+5 ans avec révision obligatoire à mi-parcours**. Cependant, en raison du calendrier des prochaines élections du Parlement européen au printemps 2019 et du fait que le CFP actuel s'étend jusqu'en décembre 2020, la période 5 + 5 ne pourra pas s'appliquer. Le Parlement a donc proposé que le prochain CFP soit fixé pour une période de sept ans (2021-2027) et qu'il prévoie une révision obligatoire en tant que solution transitoire à appliquer une dernière fois.

Flexibilité: les députés ont rappelé que, lors du CFP actuel, l'autorité budgétaire a approuvé une mobilisation substantielle des mécanismes de flexibilité et des instruments spéciaux inclus dans le CFP afin d'obtenir les crédits supplémentaires nécessaires pour répondre aux crises graves ou financer de nouvelles priorités politiques.

Si ces dispositions ont bien fonctionné, notamment pour faire face aux enjeux de la migration et des réfugiés et combler le déficit d'investissement, leur **renforcement** reste nécessaire pour mieux faire face aux événements imprévus et aux priorités politiques émergentes qui apparaissent lors de la mise en œuvre d'un plan à long terme, comme le CFP.

Le Parlement a également réaffirmé sa position de longue date selon laquelle **le Fonds européen de développement**, parallèlement à d'autres instruments extérieurs au CFP, devrait être intégré dans le budget de l'Union afin d'accroître sa légitimité et l'efficacité de la politique de développement de l'Union.

Niveau des paiements: les députés ont demandé que les futurs plafonds pour les paiements soient fixés à un niveau approprié, de sorte à ne conserver qu'un **écart limité et réaliste entre les engagements et les paiements.** Ils ont mis en garde contre la survenue d'une nouvelle crise des paiements lors de la transition vers le prochain CFP qui aurait de graves conséquences pour les bénéficiaires tels que les étudiants, les universités, les PME et les chercheurs.

Procédure et processus décisionnel: avec les propositions de la Commission attendues en mai 2018, les députés ont estimé qu'une décision formelle sur le prochain CFP devrait être prise dans un délai d'un an.

La procédure de décision relative au prochain CFP devrait **respecter le rôle et les prérogatives du Parlement** tels qu'ils sont établis dans les traités. Le Parlement a demandé à la Commission de présenter une proposition distincte pour une révision du règlement financier de l'UE, le cas échéant. Il a également souligné que le passage au **vote à la majorité qualifiée** pour l'adoption du règlement CFP serait conforme au processus de décision pour l'adoption de pratiquement tous les programmes pluriannuels de l'UE, ainsi qu'à la procédure annuelle d'adoption du budget de l'UE.

Enfin, la Commission a été invitée à proposer un **mécanisme** grâce auquel les États membres qui ne respectent pas les valeurs de l'UE (article 2 du traité sur l'UE) puissent subir des «**conséquences financières**», mais pas via le budget européen, de sorte que les bénéficiaires ne soient pas touchés sur le plan financier.

Prochain CFP: préparation de la position du Parlement sur le CFP post-2020

2017/2052(INI) - 28/02/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des budgets a adopté le rapport d'initiative de Jan OLBRYCHT (PPE, PL) et Isabelle THOMAS (S & D, FR) sur le prochain CFP: Préparer la position du Parlement sur le CFP après 2020.

Le rapport a fait observer que le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020 s'est rapidement révélé **inadapté aux besoins réels et aux ambitions politiques**, étant donné que, dès le départ, il a été mobilisé pour répondre à une série de crises dans les domaines de l'investissement, de la migration et des réfugiés, de l'emploi des jeunes, de la sécurité, de l'agriculture et de l'environnement qui n'avaient pas été anticipés au moment de son adoption.

En conséquence, **le CFP actuel avait déjà atteint ses limites après seulement deux années de mise en œuvre**: les marges disponibles étaient épuisées, les dispositions relatives à la flexibilité et les instruments spéciaux avaient été mobilisés dans une large mesure, les politiques et les programmes existants avaient été mis sous pression, voire revus à la baisse, et certains mécanismes hors budget avaient été créés pour compenser le niveau insuffisant du budget de l'Union.

La Commission présentera ses propositions relatives au CFP pour l'après-2020, y compris les ressources propres futures, en mai 2018.

Le présent rapport a pour objectif de présenter la position du Parlement sur le CFP après 2020. Les députés attendent de la Commission qu'elle présente sa proposition législative pour le prochain CFP accompagnée d'un nouveau projet d'accord interinstitutionnel qui tienne compte des positions et suggestions du Parlement.

En parallèle, un rapport distinct traite de la position du Parlement sur la réforme du système des ressources propres de l'UE conformément aux recommandations du groupe de haut niveau sur les ressources propres.

Priorités et défis du prochain CFP: les députés ont souligné que le prochain CFP devrait s'inscrire dans une stratégie plus large pour l'avenir de l'Europe et permettre à l'Union de proposer des solutions et de sortir renforcée des crises de la décennie.

Soulignant que l'Europe devrait offrir **des perspectives aux jeunes générations ainsi qu'aux entreprises tournées vers l'avenir**, les députés se disent déterminés à renforcer sensiblement deux de ses programmes phares, à savoir le programme-cadre de recherche et Erasmus + qui, avec leurs moyens actuels, ne peuvent pas satisfaire la très forte demande constituée de candidatures de haute qualité.

Les députés sont résolument favorables à une augmentation substantielle des ressources destinées à **lutter contre le chômage des jeunes et à soutenir les petites et moyennes entreprises** grâce aux programmes successeurs de l'initiative pour l'emploi des jeunes et du programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME). Ils soutiennent également le renforcement du mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Ils ont également appelé l'UE à assumer son rôle dans trois domaines politiques émergents ayant des dimensions internes et externes.

Le rapport indique qu'une Europe plus forte et plus ambitieuse ne peut être atteinte que si elle dispose de **moyens financiers renforcés**. À la lumière des défis et priorités susmentionnés, et compte tenu du retrait du Royaume-Uni de l'Union, il a plaidé pour une augmentation substantielle du budget de l'Union, estimant que les plafonds de dépenses du CFP devraient s'élever à **1,3 % du RNB de l'UE-27**, nonobstant l'ensemble d'instruments comptabilisés au-delà des plafonds.

Par ailleurs, les députés sont convaincus que, à moins que le Conseil n'accepte d'augmenter de manière significative le niveau de ses contributions nationales au budget de l'UE, l'introduction de **nouvelles ressources propres de l'UE** reste la seule option pour financer adéquatement le prochain CFP. Les députés ont prévenu à cet égard **qu'aucun accord ne pourra être conclu** sur le CFP en l'absence de progrès similaires sur les ressources propres.

Alignement de la durée du CFP: les députés ont déclaré que la décision sur la durée du CFP devrait trouver le juste équilibre entre deux exigences contradictoires, à savoir, d'une part, la nécessité, pour plusieurs domaines d'action de l'Union - en particulier ceux relevant de la gestion partagée, comme l'agriculture et la cohésion - de fonctionner sur la base d'un engagement stable et prévisible d'au moins sept ans et, d'autre part, l'exigence de légitimité et de responsabilité démocratiques liée à la synchronisation de chaque cadre financier avec le cycle politique quinquennal du Parlement européen et de la Commission.

En conséquence, la durée du CFP devrait passer progressivement à **une période de 5+5 ans avec révision obligatoire à mi-parcours**. Cependant, en raison du calendrier des prochaines élections du Parlement européen au printemps 2019 et du fait que le CFP actuel s'étend jusqu'en décembre 2020, la période 5 + 5 ne pourra pas s'appliquer. Il est donc proposé que le prochain CFP soit fixé pour une période de sept ans (2021-2027) et qu'il prévoie une révision obligatoire en tant que solution transitoire à appliquer une dernière fois.

Flexibilité: le rapport souligne que, lors du CFP actuel, l'autorité budgétaire a approuvé une mobilisation substantielle des mécanismes de flexibilité et des instruments spéciaux inclus dans le CFP afin d'obtenir les crédits supplémentaires nécessaires pour répondre aux crises graves ou financer de nouvelles priorités politiques. Si ces dispositions ont bien fonctionné, leur **renforcement** reste nécessaire pour mieux faire face aux nouveaux défis, aux événements imprévus et aux priorités politiques changeantes qui apparaissent lors de la mise en œuvre d'un plan à long terme, comme le CFP.

Les députés ont réaffirmé leur position de longue date selon laquelle **le Fonds européen de développement**, parallèlement à d'autres instruments extérieurs au CFP, devrait être intégré dans le budget de l'Union afin d'accroître sa légitimité et l'efficacité de la politique de développement de l'Union.

Procédure et processus décisionnel: les députés souhaitent que la procédure de décision relative au prochain CFP **respecte le rôle et les prérogatives du Parlement** tels qu'ils sont établis dans les traités. Ils ont demandé instamment à la Commission de présenter une proposition distincte pour une révision du règlement financier de l'UE, le cas échéant. Ils ont également souligné que le passage au **vote à la majorité qualifiée** pour l'adoption du règlement CFP serait conforme au processus de décision pour l'adoption de pratiquement tous les programmes pluriannuels de l'UE, ainsi qu'à la procédure annuelle d'adoption du budget de l'UE.

Enfin, la Commission a été invitée à proposer un **mécanisme** grâce auquel les États membres qui ne respectent pas les valeurs de l'UE (article 2 du traité sur l'UE) puissent subir des «**conséquences financières**», mais pas via le budget européen, de sorte que les bénéficiaires ne soient pas touchés sur le plan financier.